

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 007-210701496-20260416-BGBP2026-BF

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX ET DU BUDGET ANNEXE : BUDGET 2026 – VENTE DE CHALEUR

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 16 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et autres organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est rappelé que selon la délibération du 17 octobre 2022, après autorisation du Comptable du Trésor en date du 13 septembre 2022, la commune a opté pour le référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, référentiel de droit commun de toutes les collectivités, obligatoire depuis du 1^{er} janvier 2024.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTIONS	PREVISIONS	dont crédits reportés	dont crédits reportés
	BP 2025	en dépenses	en recettes
FONCTIONNEMENT	513 280.00 €		
INVESTISSEMENTS	336 530.00 €	25 805.40 €	5 154.00 €
TOTAL	849 810.00 €		

Le budget communal est voté par nature. En investissement les opérations sont présentées pour information.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les principales prévisions de dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour 2026 :

NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS 2025	PREVISIONS 2026
Charges à caractère général	169 050.00	194 758.69
Charges de personnel	113 000	115 000
Atténuation des produits	3840	3777
Opérations d'ordre entre sections	1674.26	1000
Autres charges de gestion courantes	101031.25	100263.5
Charges financières	10100	6800
Dotation provisions semi-budgétaires		203.49
Charges exceptionnelles	0	0
dépenses imprévues	pas en M57	pas en M57
virement à la section d'investissement	150 604.49	91 477.33
TOTAL PREVISIONS DEPENSES	549300	513280
NATURE DES RECETTES		
Atténuation des charges		1500
Produits des services	48400	51829.89
Impôts et taxes	133800	133160
Dotations et participations	84000	100500
Autres produits de gestion courante	21021.88	20000
Produits exceptionnels/reprise sur provision	327	
Opérations d'ordre transfert entre sections		
Résultat reporté année précédente	261751.12	206290.11
TOTAL PREVISIONS RECETTES	549300	513280

b) Les recettes

La prévision s'élève à 244 052.67€ de recettes réelles et 92 477.33€ opérations d'ordre.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), aux dotations versées par l'Etat notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la dotation de Solidarité Rurale (DSR), à l'aide de la Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC), aux revenus des immeubles (loyers), du camping et pour les frais de personnel, aux remboursements provenant du budget annexe vente de chaleur et du CCAS, de la CAPCA dans le cadre d'une convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la station d'épuration.

- **La fiscalité :**

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables. La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (THp) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. La commune a retrouvé sa capacité a voté un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le montant de la ressource attendue issue de la fiscalité pour la commune est de 96 850€.

A noter également que toujours dans le cadre de cette réforme un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts entre le montant de la TFPB départementale transféré en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales. En effet une commune peut être sous compensée ou surcompensée ce qui est le cas pour la commune de Marcols. La contribution relative à ce coefficient correcteur est de 35 490€, somme qui est à déduire du produit attendu.

Les taux communaux d'imposition de 2025 n'avaient pas augmenté lors du vote du Budget primitif 2025, ils s'établissaient comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 33.50 %

Taxe foncière (non bâti) : 54.20 %

Pour un produit attendu de 95 326€

L'état de notification des taux d'imposition pour 2026, reçu des services fiscaux, s'établit comme suit :

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 33.50 %

TFNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 54.20 %

TH (Taxe d'habitation) : 7.44%

Pour un produit attendu de 96 850€

Le conseil municipal fait le choix de maintenir les taux identiques à 2025 en 2026.

- **Dotation Globale de Fonctionnement : Montants DGF 2020 : 56 420 €/ DGF 2021 : 55 904 €/ DGF 2022 : 59 836€/ DGF 2023 : 59 600€/ DGF 2024 : 59 200€/ DGF 2025 : environ 59 000€/ DGF 2026 : 50 000€**
- **L'excédent de fonctionnement reporté de 2025 est inférieur à celui de 2024**

c) les dépenses

La prévision s'élève à 51 382 0€ dont 420 802.67 € de dépenses réelles et 92 477.33€ de dépenses d'ordre entre sections.

Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général : énergie, assurances, fournitures et entretien de la voirie, du cimetière, du camping, des bâtiments, les locations mobilières et immobilières, la maintenance des véhicules et du matériel, les taxes foncières, les prestations de services extérieurs, et toutes autres dépenses relatives au fonctionnement

2. Les charges de personnel (salaires / charges sociales/assurances)

3. Les charges de gestion courante : indemnités des élus, service départemental d'incendie, le SIVU de l'école de la Glueyre, le PNR, le SIVU « informatique » d'aide aux secrétariats, diverses aides ou subventions pour des associations et le CCAS.

4. Les charges financières : remboursement des intérêts de la dette : 6800€

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre ne font pas l'objet d'un décaissement. Il s'agit de valeurs comptables (en cas de vente d'un bien par exemple), des amortissements et d'un éventuel virement à la section d'investissement

La prévision budgétaire 2026 pour les salaires représente 27.33% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, % en baisse par rapport à celui de 2025. L'effectif de la commune est composé de 3 agents titulaires, d'un agent en CDI, et de deux agents non titulaires.

D'autres agents sont recrutés en cours d'année notamment pour la gestion du camping durant 2 mois.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même le remboursement des emprunts des investissements antérieurs et éventuellement ses projets d'investissement futurs sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules et de biens

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 007-210701496-20260416-BGBP2026-BF



immobiliers, mais aussi les coûts des études et des travaux soit sur des structures en cours de création, sans oublier bien sûr le remboursement du capital des emprunts. S²LOW

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 007-210701496-20260416-BGBP2026-BF

b) Prévisionnel de la section d'investissement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 336 530€ (y compris les restes à réaliser (RAR) de 2025 pour un montant de 25 805.40€ en dépenses et de 5 154€ en recettes).

Les dépenses comprennent :

- 1- Le déficit de la section 2025 : 114 941.44€
- 2- Les dépenses réelles :
 - Remboursement du capital des emprunts : 64 000€
 - Cautions des logements : 1700 €
 - Les projets pour 2026 pour un montant de 158 888.56€. Ces projets sont présentés sous forme d'opérations :
 - Installation de nouveaux mobil 'homes : 36 000€
 - Remplacement borne électrique camping : 2 000€
 - Aménagement de la fontaine place de la mairie : 1 000€
 - Passerelle chemin des Marcolais : 10 100€
 - Travaux zone humide de Gourjatoux : 4 154€
 - Signalétique : 8 000€
 - Logiciel informatique : 2 100€
 - Travaux réfection de voirie : 38 151.48€
 - Achat matériel : 1 000€
 - Aménagement bâtiment public : 1 500€
 - Façade garage : 4 800€
 - Toiture école : 50 083.08€

Les recettes comprennent :

- 1-Les recettes d'ordre :
 - amortissements : 1 000€
 - virement de la section de fonctionnement : 91 477.33€
- 2-Les recettes réelles :
 - FCTVA (sur travaux 2025) : 20 000€
 - affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2025 : 135 592.84€
 - l'ensemble des subventions sollicitées pour les travaux : 70 454€
 - Produits des cessions : 1 000€
 - mécénat des associations : 2 500€

En 202, au Budget Primitif, un emprunt de 20 000€ a été contacté sur 5 ans dans le cadre du financement des nouveaux mobil 'homes.

III. Le budget annexe « VENTE DE CHALEUR »

Il s'agit d'un budget voté en hors taxes.

Section d'exploitation :

Les dépenses : achat de bois déchiqueté, électricité, achat de fioul (pour assurer le chauffage de la Maison de Retraite en cas de panne de la chaufferie, pics de froid), maintenance, assurances, personnel, amortissements des travaux.

Les recettes : vente de la chaleur (abonnements et consommations), amortissements des subventions perçues pour les travaux

Le budget prévisionnel de la section d'exploitation est équilibré à 141 911€ en dépenses et recettes

Section d'investissement :

Les dépenses : travaux, achats de matériel, remboursement de l'emprunt réalisé par le SDE 07, amortissements des subventions perçues pour les travaux,

Les recettes : subvention pour les travaux, emprunt pour travaux en cas de besoin, amortissements des travaux

Le budget prévisionnel de la section d'investissement est équilibré à 104 125€ en dépenses et recettes

Le montant annuel de l'emprunt à rembourser au SDE 07 est de 31868.81 €.

En 2025 le budget annexe a été renommé en budget production d'énergie, il va englober le projet de création d'une centrale de production électrique photovoltaïque. Le budget sera géré en 2 services afin de connaître de manière précise les coûts et les bénéfices de chaque service.

Le coût de l'installation photovoltaïque est estimé à 45 000€ environ, les travaux sont financés par un emprunt de 30 000€ qui sera réalisé auprès de la caisse d'épargne au taux de 4.08%. L'excédent brut d'exploitation est estimé à 5000€ par an, le temps de retour sur investissement est estimé à 10 ans, le bénéfice attendu sur 20 ans est d'environ 57 000€.

Les tarifs de la vente de la chaleur sont votés par délibération avant la fin de l'année pour l'année suivante. Les tarifs 2025, votés le 21 novembre 2024, sont les suivants :

- Abonnement (valeur R2) : 94.79ht / KW
- Consommation représentant la quantité de chaleur fournie aux usagers (valeur R1) : 83.79ht / MWH.

IV . Les données synthétiques du budget 2026**a) Récapitulation BUDGET GENERAL 2026**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
résultats reportés		206290.11
prévisions de l'exercice	513280	306989.89
totaux	513280	513280
INVESTISSEMENT		
résultats reportés	114941.44	0
prévisions de l'exercice	221588.56	336530
totaux	336530	336530
ENSEMBLE		
résultats reportés	114941.44	206290.11
prévisions de l'exercice	734868.56	643519.89
totaux	849810	849810

Principaux ratios prévisionnels :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 007-210701496-20260416-BGBP2026-BF

Informations financières - ratios	
Dépenses réelles de fonctionnement /population Insee	1009.12
Recettes réelles de fonctionnement / population	736.19
Dépenses d'équipement brut / population	373.83
Encours de la dette / population	807.03
DGF /population	227.82
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	27.33%
Dépenses de fonct. et remb.de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	158.48 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	50.78 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109.62 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	-37.07%

b) Récapitulation prévisions BUDGET ANNEXE 2026**VENTE DE CHALEUR**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
résultats reportés		54311.47
révisions de l'exercice	141 911	87 599.53
otaux	141911	141911
INVESTISSEMENT		
résultats reportés	0	35794.03
révisions de l'exercice	104125	68330.97
otaux	104125	104125
ENSEMBLE		
résultats reportés	0	90105.5
révisions de l'exercice	246036	155930.5
otaux	246036	246036

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MARCOLS LES EAUX le 27 avril 2026

Le Maire,

François BLACHE

